



Rumilly, le 1^{er} octobre 2023

Ville de Rumilly

Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Objet : Certificat administratif - Remboursement

Nos réf. : DD/JC/MB

Affaire suivie par Monique BOUVIER, Secrétaire Général

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Monsieur Daniel DEPLANTE, Premier Adjoint au Maire de la Ville de Rumilly, certifie que Monsieur Christian HEISON, Maire, dans le cadre des relations de jumelage à l'occasion de la fête patronale 2023 qui s'est déroulée du 08 au 10 septembre 2023, a réglé le dîner de réception du jumelage, auprès de GUINCHARD Angélique, Confiserie du Midi, pour la somme de 392,00 €.

Il convient donc de régulariser cette situation par le versement de la somme totale de 392 euros à Monsieur Christian HEISON.

CERTIFICAT DELIVRE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Le Premier adjoint au Maire,


Daniel DEPLANTE

